

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 26 février 2014

CAISSE MARITIME

Intempéries 2013/2014 : la Caisse maritime vous accompagne

Présent lors de la rencontre avec le Premier Ministre Jean Marc Ayrault et le Ministre Frédéric Cuvillier, le Président de la Caisse maritime, Serge Larzabal a également souligné que la Caisse mettait en place toutes les mesures nécessaires permettant d'accompagner les cotisants en difficultés de paiement suite aux intempéries qui ont frappé de manière exceptionnelle les côtes françaises.

Un accompagnement spécifique

La Caisse maritime interviendra courant mars auprès des armements n'ayant pas réglé les cotisations du 4^{ème} trimestre 2013. La mise en place d'un échéancier de paiement sera étudiée avec le cotisant afin de tenir compte de sa situation. La remise des majorations de retard sera systématiquement accordée dès lors que l'échéancier de paiement sera respecté.

Toutefois, pour toute question relative à ces difficultés, la Caisse maritime vous invite à prendre contact avec votre gestionnaire conseil.

Le conseil d'administration de la Caisse maritime composé de représentants des professionnels de la mer sera particulièrement attaché au suivi des difficultés rencontrées par la profession.

Une approche globale des situations

La Caisse maritime invite les allocataires concernés par ces intempéries dans le cadre de leur activité professionnelle à prendre contact avec ses services afin d'étudier leurs droits et vérifier qu'ils bénéficient des allocations et aides auxquelles ils peuvent prétendre.